Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 073-217302058-20251003-20250611-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Nombre de conseillers En exercice: 8 — Présents: 4 — Votants: 7 — Absents: 4 dont 3 pouvoirs	**Séance du 3 octobre 2025** L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de André DAZY, Maire.
Date de convocation : 23/09/2025 Date d'affichage de la délibération : 09/10/2025	**Présents :** Alexandra BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Daniel PILLET **Elus ayant donné pouvoir :** Yann BERGER, Carl GINET et Aline MAUCHERAT **Absents :** Yann BERGER, Laurence BERGER, Carl GINET et Aline MAUCHERAT **Secrétaire de séance** : Pascal LIMARE

<u>Délibération n°2025-06-11:</u> Convention avec les AFP pour la mise à disposition de la secrétaire de mairie

Depuis leur création, les AFP du Replat et de l'Adret et des Blâches font appel à la mairie pour le travail de secrétariat. Le(a) secrétaire de mairie effectuent différentes tâches administratives pour ces deux structures sur les heures normalement dédiées au secrétariat de mairie.
Ce tâches consistent à :

- préparer les réunions
- rédiger et transmettre les procès verbaux et délibérations
- élaborer les budgets
- effectuer la comptabilité

Le temps est estimé à environ 4 jours par AFP et par an.

Considérant le manque de formation et/ou de disponibilité des membres du bureau de ces AFP pour effectuer ces tâches ;
Considérant les faibles moyens financiers des AFP pour rémunérer un travail de secrétariat ;
Considérant l'intérêt de la commune au bon fonctionnement de ces AFP ;
Le maire propose de régulariser cette situation par délibération et de mettre à disposition gracieusement le(a) secrétaire de mairie pour effectuer ces tâches

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la mise à disposition gratuite du secrétariat de mairie pour le temps et les tâches décrites ci avant.

Vote : 7 voix pour - adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Pascal LIMARE

Le Maire,
André DAZY

MAIRIE du PONTET (Savoie)